# CTN TRACTION

Montreuil, le 27 février 2019

**ÉTABLISSEMENTS PAR LIGNE**

# LA DÉDICACE DES CONDUCTEURS, C'EST LA DÉQUALIFICATION DU MÉTIER !

**Sitôt les élections CSE passées, la direction amplifie la mise en tube de l'ensemble des cheminots. Chaque activité travaille à la casse de tous les métiers de cheminots, y compris celui de conducteur.**

**Désormais, le concept de « dédicace à une activité » est dépassé puisque la direction souhaite dédier les conducteurs par ligne ou groupe de lignes ou encore par axe ou produits.**

**Le but de ce nouveau découpage est de faciliter l'ouverture à la concurrence.**

L'année 2019 devrait voir la disparition des établissements Traction actuels au profit d'établissements dédiés à une ligne, à un groupe de lignes intégrant tous les cheminots contribuant à la production.

Les établissements Traction seront éclatés dans des directions de lignes où les roulements deviendront dédiés en ne comportant que des trains d'une même ligne ou groupe de lignes.

Prenons le cas d'un établissement Traction qui aujourd'hui assure de la charge GL, TER et Transilien sur 3 lignes. Même si la direction, depuis plusieurs années déjà, spécialisait les journées de service, les roulements conservaient encore une charge mixte.

La nouvelle organisation verra la charge GL rejoindre l'axe TGV, la charge TER rattachée à un établissement de ligne dépendant du CSE TER concerné. La charge Transilien sera organisée par ligne en regroupant les sites de production intervenant sur la même ligne.

Cette nouvelle structuration vise en réalité l'ouverture à la concurrence en livrant clef en main tous les cheminots opérant sur la ligne.

Les lignes métier seront alors rayées d'un trait de plume, avec pour conséquence l'éclatement de notre métier.

Chaque établissement de ligne ou groupe de lignes, chaque axe, chaque produit va pouvoir adapter le métier de conducteurs pour une meilleure rentabilité de la ligne. Le FRET a été l'exemple et le laboratoire des idées les plus farfelues pour casser tous les métiers.

Très vite se posera le sujet de la formation initiale des conducteurs.

D'ailleurs, la direction de Transilien a avoué la spécialisation de la formation initiale à la conduite sur le réseau Transilien lors d'une rencontre avec la CGT. Elle considère que les conducteurs formés pour assurer des trains de banlieue n'ont pas à connaître d'autres compétences que celles de l'Ile de France.

Les parcours professionnels et les mutations seront de plus en plus compliqués à réaliser puisque les conducteurs spécialisés sur un produit ou une ligne devront suivre une formation beaucoup plus importante à chaque changement de résidence.

263, rue de Paris- 93515 Montreuil - Tél : 01.55.82.84.40 - coord@cheminotcgt.fr – www.cheminotcgt.fr

Qu'en sera-t-il des accès TGV ? Actuellement, des directions d'axe TGV sont mises en place. La première à intégrer les conducteurs fut l'axe TGV Sud-Est avec l'UP de Lyon Scaronne, l'UP de Provence, l'UP de Dijon et l'UP de Montpellier (Nîmes et Perpignan). D'ici la fin de l'année, elle intégrera les roulements TGV de l'axe (Mulhouse, Chambéry, Grenoble, Saint Etienne) et l'UP du Charolais. Dans plusieurs roulements, la charge reste mixte avec TER, Intercités et Voyages. Mais l'activité TER, pour une histoire de coût de journée de service, reprend sa charge de travail pour la mettre dans les roulements TER, ce qui aura pour conséquence l'ultra-spécialisation de la charge de travail. Sur les autres axes, d'ici la fin du premier semestre 2019, d'autres UP ou roulements TGV vont rejoindre les directions d'axe.

Cette ultra-spécialisation des conducteurs aura des conséquences dramatiques sur la sécurité, liées à la monotonie du travail. Elle aura également un impact important sur le niveau de qualification des conducteurs, donc sur la rémunération. Pourquoi une entreprise formant ses conducteurs à une seule ligne et un seul engin moteur payerait ses agents au même salaire que des conducteurs ayant des compétences plus étendues ?

L'exemple de la réouverture de la ligne Belfort - Delle est révélateur de ce concept. Pour mémoire, l'activité TER souhaitait placer les conducteurs sur la position de rémunération 5, soit exactement celle des TA étant donné qu'ils étaient dédicacés à une ligne. Ce projet a échoué avec la pression de la CGT, mais l'idée de déqualification du métier par la direction est toujours intacte.

Le système de primes sera lui aussi victime de cette nouvelle structuration. Ce dernier repose aujourd'hui sur les réseaux et sur les établissements Traction. Déjà la création des directions FRET avait eu un impact sur le système des primes, mais comment ce système va-t-il être adapté à une telle organisation ? La direction de la Traction indique réfléchir à une refonte du système.

La CGT revendique une remise à plat du système de primes pour un système plus équitable et plus cohérent. Une partie des primes devrait être forfaitaire et intégrée au salaire de sorte que n'importe quel conducteur n'importe où en France pourrait prétendre à une prime plus juste.

## POUR L'UNICITÉ DU MÉTIER DE CONDUCTEUR,

## LE 19 MARS, J'AGIS !

**F É D É R A T I O N  C G T  D E S  C H E M I N O T S**

Nom :.....
Prénom :.....
Adresse :.....
.....
Fonction : .....
Grade :.....
Position de rémunération :.....
Etablissement :.....
Tél :.....
E-mail :.....

**J'ADHÈRE À LA CGT**

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
263, Rue de Paris – Case 546
93 515 MONTREUIL Cedex
Tél : 01.55.82.84.40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :**
**« Que fait la CGT ? »**
**FAITES-LA !**

Nom du secteur:.....Tél :.....
Syndicat :.....Tél :.....
Nom du contact :.....
Nom du syndiqué :.....